

# Projet Seine-Arche entre le local et le métropolitain, un enjeu du développement durable

[www.vision80ch13.org](http://www.vision80ch13.org) Un article de la revue PCM-Le pont n°6-7 2003, 101e année

La "tension" entre enjeu métropolitain et enjeu local est constitutive du projet Seine-Arche à Nanterre. Elle est inscrite dans l'histoire et la morphologie de ce territoire, dans la genèse du projet et dans la conduite de l'opération d'aménagement. Elle traduit la richesse plurielle de l'identité de Nanterre, "ville de périphérie, partie prenante avec sa personnalité du développement de la métropole parisienne et centralité de banlieue et de grande banlieue..." comme le définit Gérard Perreau-Bezouille, maire adjoint de la ville de Nanterre. La conciliation des deux échelles conduite avec le souci d'une réelle appropriation du projet par les nanterriens s'inscrit dans une perspective de développement durable, fondatrice du projet Seine-Arche.

**Michel CALEN**

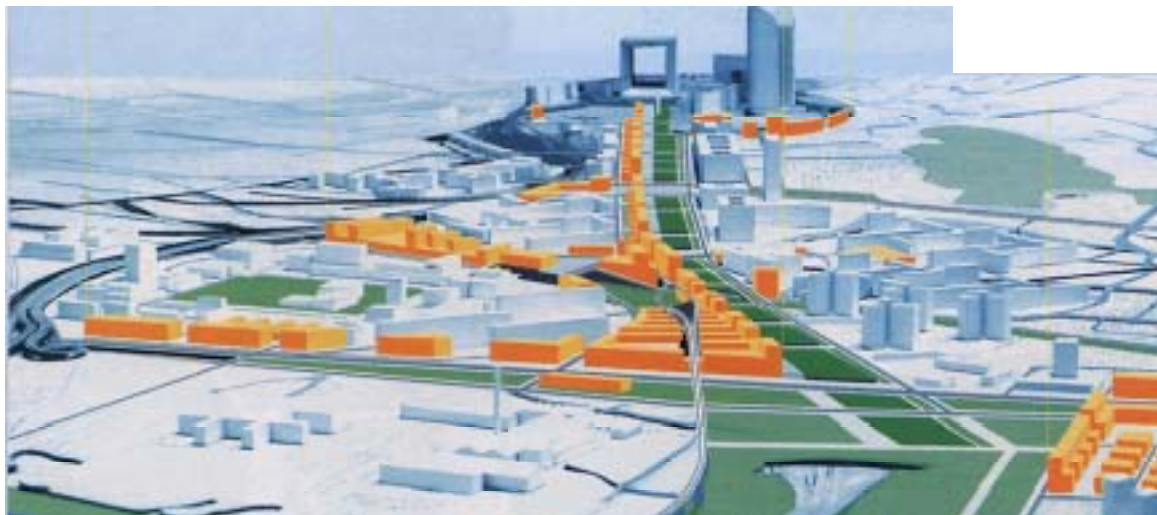
*Diplômé de l'École Spéciale  
d'Architecture*

*1986-1992 : Directeur de SEM (SEPA -  
Pyrénées-Atlantiques)  
1992-2000 : Directeur du développement  
immobilier France Eurotunnel 2001 :  
Directeur général de l'EPA SeineArche*



## L'héritage d'un développement subi de la métropole parisienne

Il existe peu de territoires de banlieue qui portent dans leur "chair" la marque aussi forte d'un asservissement au développement de la métropole : de la Seine à l'Arche, sur 3 km, le dédale des infrastructures régionales créées dans les années 60-70 a morcelé le paysage. Le "grand axe" qui devait poursuivre le tracé de Le Nôtre depuis les Tuileries jusqu'à la Seine, s'évanouit dans le résiduel d'une autoroute (l'A 14) en partie enfouie. Les grands équipements parachutés (université, préfecture, TGI...) se juxtaposent sur ce territoire.





RN 231 - RN 314

hostilité à une approche à leurs yeux trop inféodée aux besoins de La Défense. La ville réclame d'inverser la logique : repartir du local, du "bas" vers le "haut", des besoins et des intérêts des quartiers pour refonder le projet. A un axe magnifié qui privilégie l'échelle métropolitaine et internationale du site, ils opposent l'idée d'un axe de circulation plus banalisé, facilitant les relations de voisinage et le remailage de Nanterre. Un grand débat lancé par la ville avec les habitants permet de définir les grandes priorités d'aménagement assigné à un projet qui, avant d'être "métropolitain", doit "réparer" le territoire : désenclaver

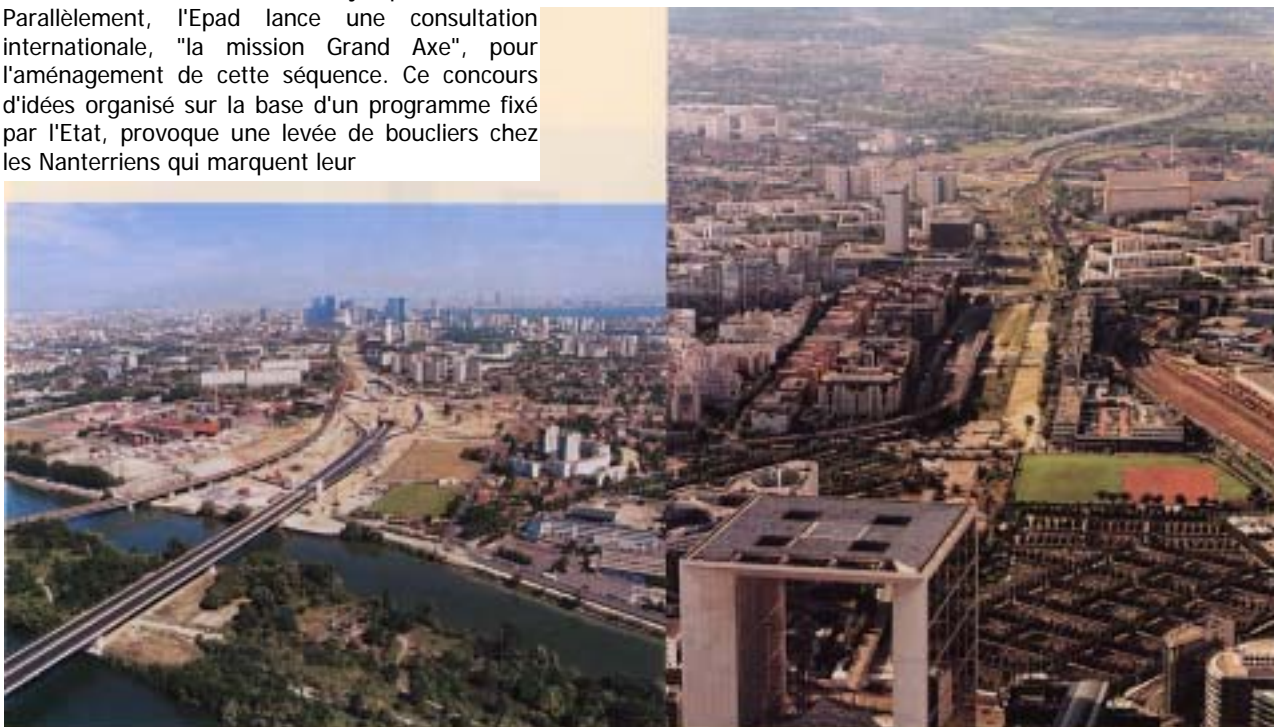
Cette "colonisation" a effacé les restes fragiles du "local" ancien et défait l'unité de la ville. Lorsque l'aménagement de la Défense est lancé en 1958, près de 500 hectares situés sur Nanterre (un tiers de la commune) sont intégrés au périmètre d'intervention de l'Epad. Ils constituent une réserve foncière pour le relogement des personnes déplacées par les opérations de développement du quartier d'affaires. L'Etat gèle alors, sur une largeur de 100 mètres, les terrains situés le long de l'axe virtuel.

### Le local s'oppose au métropolitain

En 1988, l'achèvement de la Grande Arche lance la seconde phase. D'espace servant, le long couloir désolé de l'Arche à la Seine devient un espace de projet. Le prolongement de l'axe historique doit marquer la continuité de ce territoire avec le quartier d'affaires. En 1990, le ministre de l'Équipement, Michel Delebarre, annonce plusieurs mesures dans ce sens, en particulier l'enfouissement de l'A 14 jusqu'à l'A 86. Parallèlement, l'Epad lance une consultation internationale, "la mission Grand Axe", pour l'aménagement de cette séquence. Ce concours d'idées organisé sur la base d'un programme fixé par l'Etat, provoque une levée de boucliers chez les Nanterriens qui marquent leur

les quartiers en redonnant une vocation urbaine aux infrastructures, restructurer les cités et assurer leur développement, organiser une offre d'habitat diversifié favorisant la mixité sociale, ouvrir sur la ville les pôles existants (université, préfecture, pôle tertiaire...). Après dix années de bras de fer, un compromis était trouvé grâce à la médiation du préfet Gilles Ricono chargé par l'Etat d'harmoniser les positions dans un programme rééquilibré. Un protocole était signé entre la ville et l'Etat en 2000 et un nouvel établissement public était créé, associant à parité dans son Conseil d'administration les représentants de l'Etat et des collectivités. Son nom, l'EPA Seine-Arche, "de la Seine à l'Arche" traduisait une nouvelle vision de la relation de Nanterre au quartier d'affaires, et au-delà, à la capitale. Il symbolisait un changement de posture une attitude moins crispée de la part de la ville, moins agressive de la part des investisseurs, moins dirigiste de l'Etat.

Arche-Seine



Seine-Arche

## Une pensée métropolitaine revisitée

Lancé par l'EPASA en 2001 sur la base du programme Ricono, le marché de définition du projet Seine-Arche en réaffirmait les enjeux et les objectifs : permettre à Nanterre de refaire son unité et d'affirmer son rayonnement régional, mettre en compatibilité le développement local souhaité par la ville et la dynamique métropolitaine qui porte ce territoire. Il invitait les trois équipes de concepteurs consultées à aborder la question urbaine comme un projet métropolitain au sens moderne du terme, c'est-à-dire comme le levier d'une mise en mouvement de ce territoire, l'impulseur, pour l'ensemble de Nanterre, des "qualités" qui font l'attractivité des lieux de centralité : densité des échanges économiques et culturels, brassage social et mixité des fréquentations, mobilité... Une ambition qui devait les inciter à penser les liaisons à toutes les échelles pour permettre aux éléments anciens et nouveaux de "s'aimer" : les liens physiques pour "recoudre" le tissu urbain, les liens entre les différentes catégories d'utilisateurs de la ville (salariés, habitants des cités, étudiants) qui jusqu'ici ne se rencontrent pas à Nanterre, les liens entre le rayonnement des grands équipements et les besoins d'emploi et de formation du milieu local, les liens entre la représentation métropolitaine de l'axe historique et la quotidienneté des usages.

## Le projet urbain des "Terrasses" la double échelle réconciliée

Après une année de travail en commun, le choix se portait à l'unanimité sur la stratégie urbaine proposée par l'équipe Treutel Garcias Treutel. Celle-ci repose sur la création d'un espace majeur, dans le prolongement de l'axe, traité en une succession de 17 terrasses qui constituent la colonne vertébrale du projet sur laquelle se branchent des liaisons vers le centre de Nanterre, les quartiers et la métropole. Le projet réconcilie à l'évidence "le local et le territorial, l'axial et la transversalité". Les Terrasses épousent la topographie du sol naturel et respectent ainsi la géographie originelle de Nanterre. Elles offrent une scénographie puissante propre à assurer l'attractivité régionale du site tout



en favorisant, par la diversité des usages qu'elles peuvent accueillir, leur appropriation par les Nanterriens. La ville se retisse autour des quartiers avec la création de nouvelles rues et passages qui rétablissent les circulations de la vie quotidienne et avec la localisation des équipements de proximité à l'interface des quartiers existants. L'ouverture sur la ville des grands équipements du site (université, préfecture, BDIC) reliés entre eux par de nouvelles places publiques contribue à accroître leur rayonnement métropolitain.

## UEPASA : aménageur et acteur du développement local

La prise en compte des deux échelles conduit l'EPA Seine-Arche à dépasser son rôle classique d'aménageur pour prendre en compte toutes les dimensions d'un projet complexe : aménagement et renouvellement urbain, développement local et développement durable. Il a ainsi élargi son périmètre de réflexion, au-delà du périmètre d'intervention, pour intégrer l'ensemble des cités et des quartiers environnants. La méthode retenue pour conduire le projet est le produit de cette mise en tension "historique" entre l'échelle locale et l'échelle métropolitaine : Seine-Arche est un projet ouvert, étroitement articulé avec le projet de ville de Nanterre et les démarches de concertation qui lui sont associées. Le marché de définition a inauguré un mode d'échanges libres et de mise en perspective du projet avec les grands enjeux de société, entre experts indépendants, élus et services techniques de l'Etablissement public et de la Ville. Il trouve un prolongement aujourd'hui avec le Comité de prospective, lieu de médiation qui réinterroge en permanence les liens entre local et métropolitain.



Zoom axe

## L'EPA Seine-Arche

Créé en décembre 2000 pour conduire cette grande opération de recomposition urbaine, l'EPA Seine-Arche est doté d'un Conseil d'administration composé à parité de représentants des collectivités territoriales et de l'Etat. Il est présidé par Jacqueline Fraysse, députée, maire de Nanterre et dirigé par Michel Calen.

Il comprend :

- 6 représentants de la ville de Nanterre
- 1 représentant du Conseil régional d'Ile-de-France
- 1 représentant du Conseil général des Hauts-de-Seine
- 8 représentants de l'Etat

## Le programme

- 640 000 m<sup>2</sup> de shon
- 290 000 m<sup>2</sup> de logements
- 205 000 m<sup>2</sup> de bureaux
- 100 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics et privés
- 40 000 m<sup>2</sup> d'équipements de proximité



**Jacqueline FRAYSSE**

Député maire de Nanterre

## Une envie partagée d'avancer

Il aura fallu plus de 10 ans de résistance, de lutte, puis de construction citoyenne pour que ne nous soit pas imposé un simple prolongement de La Défense, qui aurait coupé la ville en deux, et ôté aux Nanterriens la possibilité de participer aux choix d'aménagement et de développement de leur ville. Pour inverser la démarche adoptée par l'Etat, nous avons décidé de prendre **collectivement** notre avenir en main. C'est alors que nous avons lancé un grand débat dans la ville avec les habitants, les associations et les élus, se traduisant notamment par la création en 1996, de la Commission Extra Municipale de l'Aménagement. Cette année-là, la richesse des discussions avec les Nanterriens autour du thème "Affirmons nos besoins, affirmons nos idées" nous a permis en février 1997, lors d'un Conseil municipal extraordinaire, de déterminer nos propres choix pour la recomposition urbaine de ce territoire. Trois ans plus tard, la ville et l'Etat signaient un protocole d'accord et convenaient d'unir leurs efforts. en liaison avec les autres collectivités

et acteurs concernés, pour définir, concevoir et aménager ce secteur stratégique dans le respect et les compétences de chacun. Aboutissement d'un long processus de maturation, ce "compromis administratif" a ouvert la voie à un véritable partenariat, productif d'une véritable intelligence collective, entre les élus, l'aménageur, les professionnels de l'architecture et de l'urbanisme, les associations d'habitants et les différents usagers. L'année de travail intense et partagé dans les ateliers qui ont "fabriqué" le marché de définition a conduit, à l'unanimité, de l'équipe lauréate. Elle a renforcé notre envie d'avancer ensemble vers la réalisation de ce projet important pour la ville.

